



*É T U D E*



**LA CULTURE DANS LES  
PARCS NATURELS  
REGIONAUX. ABANDON OU  
RENOUVEAU ?**

Décembre 2010



# **LA CULTURE DANS LES PARCS NATURELS REGIONAUX. ABANDON OU RENOUVEAU ?**

## **Les pratiques culturelles des Parcs naturels régionaux**

Etude réalisée par Loriane Gouaille



Sous la direction de Nicolas SANAA,  
Chargé de mission Aménagement du territoire et Culture  
à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France  
- Pôle Patrimoines et Développement durable -

Décembre 2010

## Sommaire

<u>Sommaire.....</u>	<u>3</u>
<u>Remerciements.....</u>	<u>4</u>
<u>Introduction.....</u>	<u>5</u>
<u>Méthodologie.....</u>	<u>7</u>
<u>I. La culture, outil stratégique à la disposition des Parcs ?.....</u>	<u>8</u>
1.1. La place de la culture dans les chartes.....	8
1.2. Les moyens humains mis à la disposition de la culture .....	8
1.3. La culture, outil de développement territorial pour l'avenir ?.....	11
<u>II. Quelle(s) culture(s) dans les Parcs ?.....</u>	<u>14</u>
2.1. Les Parcs, opérateurs ou maîtres d'ouvrage culturels ? .....	14
2.2. Le patrimoine : un domaine incontesté et toujours privilégié.....	15
2.3. La culture : un lieu d'expérimentation .....	18
<u>III. Le travail des chargés de mission : aspects techniques et financiers .....</u>	<u>21</u>
3.1. Quelles sources de financement ? .....	21
3.2. Vers d'autres formes de soutien pour la culture .....	23
3.3. Quelles relations avec les acteurs culturels institutionnels et associatifs ? .....	26
<u>IV. Le savoir-faire Parc en matière de culture.....</u>	<u>30</u>
4.1. Une dynamique culturelle territoriale.....	30
4.2. Le choix de l'expérimentation : pour faire une autre culture.....	33
4.3. La culture au service des "valeurs Parc" .....	35
<u>Conclusion et perspectives de travail .....</u>	<u>37</u>

## **Remerciements**

À l'ensemble des participants de la commission aménagement du territoire de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et plus particulièrement à Roger Gardes, président de la commission et du Parc des Volcans d'Auvergne, Nicolas Sanaa et Philippe Moutet, chargés de mission à la Fédération des Parcs naturels régionaux.

Aux chargés de mission des Parcs qui ont répondu au questionnaire et, plus particulièrement, à ceux qui ont participé activement aux différentes réunions du comité de pilotage :

- Violaine Jost du Parc des Ballons des Vosges,
- Marie Landron du Parc des Boucles de la Seine normande,
- Delphine Panossian et Philippe Godeau du Parc des Caps et Marais d'Opale,
- Nils Brunet du Parc des Causses du Quercy,
- Emmanuelle Vin du Parc de Chartreuse,
- Paul Simonpoli du Parc de Corse,
- Sophie Dransart du Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse,
- Christèle Bulot du Parc de Loire-Anjou-Touraine,
- Audrey Legendre du Parc de Scarpe-Escaut,
- Isabelle Landry du Parc du Vexin français.

## Introduction

Dès les journées de Lurs-en-Provence en 1966 et la création des premiers Parcs naturels régionaux, germeait l'idée de faire dans les Parcs une nouvelle culture et de mettre en avant un nouveau patrimoine qui replaceraient l'Homme au centre des espaces naturels. La culture est alors considérée comme un des quatre critères de création des Parcs : " un quatrième critère, capital aussi à nos yeux, qui est celui de la culture (...). Le parc naturel nous est apparu comme un haut lieu de culture"<sup>1</sup>.

Suivant le mouvement déjà initié par Georges-Henri Rivière, intervenant lors des Journées de Lurs-en-Provence et fondateur du Musée national des Arts et Traditions Populaires, deux premiers écomusées sont alors mis en place : les écomusées d'Ouessant dans le Parc d'Armorique en 1968 et de Marquèze dans le Parc des Landes de Gascogne en 1970.

Du patrimoine, les Parcs naturels régionaux se sont re-orientés vers le développement culturel dans la seconde moitié des années 1990. Le *Manifeste pour un futur durable* est adopté par le conseil d'administration de la Fédération des Parcs naturels régionaux en 1997. Un texte d'orientation, intitulé *Le développement culturel dans les Parcs naturels régionaux*, est rédigé par les chargés de mission des Parcs et adopté par l'Assemblée générale, en 1999. Sans toutefois abandonner le patrimoine culturel, mission originelle des Parcs, les chargés de mission culture veulent rappeler que les Parcs sont des espaces rendus vivants par le développement d'une culture durable et d'un service culturel de proximité.

Cependant, les ambitions soulevées par la note de 1999 et, plus largement, la place de la culture dans les Parcs et au sein de la Fédération ont connu un coup d'arrêt, voire une marche arrière forcée. La fin des mises à disposition, par le Ministère de l'Agriculture, d'un poste de chargé de mission à la Fédération a entraîné un délitement du réseau culture et une perte de son influence politique auprès des élus et des instances des Parcs. La convention cadre triennale, signée en 2001, avec le Ministère de la Culture n'a pas été renouvelée et un nouveau chargé de mission à la Fédération, Nicolas Sanaa, ne fut nommé qu'en 2009.

Une perte de temps et de visibilité du réseau, un retard pris ... qui ont fait reculer le patrimoine et le développement culturels à des places mineures dans les enjeux et les priorités des Parcs, au moment où ils se recentraient sur le patrimoine naturel et entraient en révision de chartes. Le terme même de "Parc naturel régional" biaise la situation, en offrant une visibilité plus importante au patrimoine naturel. Pour le grand public, un Parc est avant tout un espace naturel où l'on ne fait pas ou ne peut pas faire de la culture. D'ailleurs, le site Internet de la Fédération, entrée principale de découverte des Parcs par le grand public, n'offre aucune place à la culture, ni même au patrimoine culturel<sup>2</sup>.

Pourtant, la spécificité territoriale d'un Parc est due aussi bien au patrimoine naturel qu'au patrimoine culturel, à son histoire et son identité. Preuve en est les nombreux logos des Parcs qui utilisent un élément du patrimoine culturel pour se représenter, se définir. D'ailleurs, les

---

<sup>1</sup> *Les Journées nationales d'études sur les Parcs naturels régionaux. Lurs-en-Provence (septembre 1966)*, Paris : La Documentation française, 1967, p.9.

<sup>2</sup> La rubrique "Découvrir" est subdivisée en sous-rubriques dont aucune ne concerne directement le patrimoine culturel : "les Parcs", "à la découverte de la nature", "découverte et dégustation", "hébergement", "les produits du terroir", "les savoir-faire", "agenda des Parcs".

textes de loi ne créent aucune hiérarchie des valeurs, aucune tutelle du patrimoine naturel sur le patrimoine culturel :

- Loi "Paysage" de 1993 - Article R244-I. : "À l'initiative des régions, dans le cadre de leur compétence en matière d'aménagement du territoire, peut être classé en Parc naturel régional un territoire à l'équilibre fragile, **au patrimoine naturel et culturel riche** et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement, fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine."
- Décret d'application de 1994 : "Le Parc naturel régional a pour objet :
  - a) de protéger ce patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,
  - b) de contribuer à l'aménagement du territoire,
  - c) de contribuer **au développement économique, social et culturel** et à la qualité de la vie,
  - d) d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
  - e) de réaliser **des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus** et de contribuer à des programmes de recherche."

Voilà la situation de la culture en 2010, année exceptionnelle de la biodiversité, dans les Parcs et à la Fédération. Vision pessimiste ? Réalité ? La culture est, en tout cas, un sujet considéré comme mineur mais qui gagne en voix depuis la nomination d'un nouveau chargé de mission et la mise en place d'une étude sur les pratiques culturelles payée sur les fonds propres de la Fédération des Parcs.

## Méthodologie

À la demande de l'ensemble des chargés de mission, Nicolas Sanaa a lancé une étude sur les pratiques culturelles des Parcs. Les objectifs étaient nombreux et ambitieux : inventorier les activités culturelles des Parcs, permettre de produire un document stratégique de positionnement de la Fédération et des Parcs naturels régionaux sur la culture, nourrir la réflexion sur les relations entre les Parcs et la politique culturelle et, de manière plus pratique, réaliser une boîte à outils accessible sur l'extranet de la Fédération.

L'étude s'est basée sur l'envoi d'un questionnaire, modifié et validé lors d'un comité de pilotage au mois de mai 2010, et destiné aux chargés de mission culture ou patrimoine identifiés dans les Parcs. Chaque étape de l'étude, analyse des résultats, réflexions sur des thématiques, a été discutée lors de comités de pilotage téléphoniques.

Le taux de réponses a été suffisamment satisfaisant pour permettre une étude représentative de la situation puisque environ 60% des Parcs, en mesure de participer, ont répondu. L'analyse des questionnaires a été confrontée aux résultats de l'étude sur la culture, menée en 2002 et s'est accompagnée de quelques entretiens téléphoniques.

Cette étude amène néanmoins quelques mises en garde méthodologiques. Tout d'abord, l'ensemble des chargés de mission n'ont pas répondu à cette étude. Les résultats présentés concernent donc un échantillon de Parcs, aussi représentatif qu'il puisse l'être. D'autre part, les réponses et les situations présentées dans les questionnaires ont toutes été analysées dans les contextes spécifiques à chaque Parc : date de création des Parcs, expérimentation et retour d'expériences, maillage des équipements culturels sur le territoire des Parcs, implication culturelle des collectivités locales.

## **I. La culture, outil stratégique à la disposition des Parcs ?**

---

Quelle est la place réelle de la culture dans les Parcs naturels régionaux et dans leurs projets de territoire ? En allant au-delà des possibles effets d'annonce des libellés des chartes, la culture peut-elle être considérée comme un outil stratégique à la disposition des Parcs ?

### 1.1. La place de la culture dans les chartes

La question de la place de la culture dans les chartes de Parc se pose de manière urgente, dans le contexte actuel général de révisions de chartes. De nombreux chargés de mission culture sont confrontés au risque de voir la culture perdre de l'importance dans les nouvelles chartes, voire même de ne plus y figurer.

La présence des termes "culture" ou "action culturelle" n'entraîne pas systématiquement un phénomène de cause à effet comme, par exemple, le recrutement d'un poste de chargé de mission ou la programmation annuelle et continue d'événements culturels. D'autre part, tous les trois ans, la re-discussion du contrat de Parc conduit à un repositionnement stratégique des actions et, donc, du niveau de priorité de la thématique culture.

Il est possible d'analyser la place de la culture sur la longue durée (une trentaine d'années), grâce à la succession de plusieurs chartes dans les Parcs les plus anciens. Dès la rédaction des premières chartes, le patrimoine a toujours été la thématique privilégiée au détriment de l'action culturelle. Au milieu des années 1990, quelques Parcs ont fait une place au développement culturel : les premiers postes de chargé de mission "culture" ont été créés.

Aujourd'hui, lorsque l'action culturelle est inscrite dans les chartes, elle est quasiment toujours subordonnée au patrimoine et à son animation ou valorisation. Considérée uniquement comme un outil, et non pas comme un objectif à part entière, elle est positionnée au troisième niveau des chartes (niveau des mesures), avec comme objectifs de dynamiser et d'animer le territoire.

Pour l'avenir de la prise en compte de l'action culturelle dans les chartes, la diversité est de mise. Certains Parcs qui avaient fait de l'action culturelle une priorité remettent en cause cette avancée. Quelques chartes de Parcs en révision sont néanmoins très ambitieuses pour l'action culturelle, notamment la nouvelle charte des Landes de Gascogne qui en fait un préalable pour mobiliser la jeunesse du territoire et pour cultiver une richesse culturelle identitaire décloisonnée.

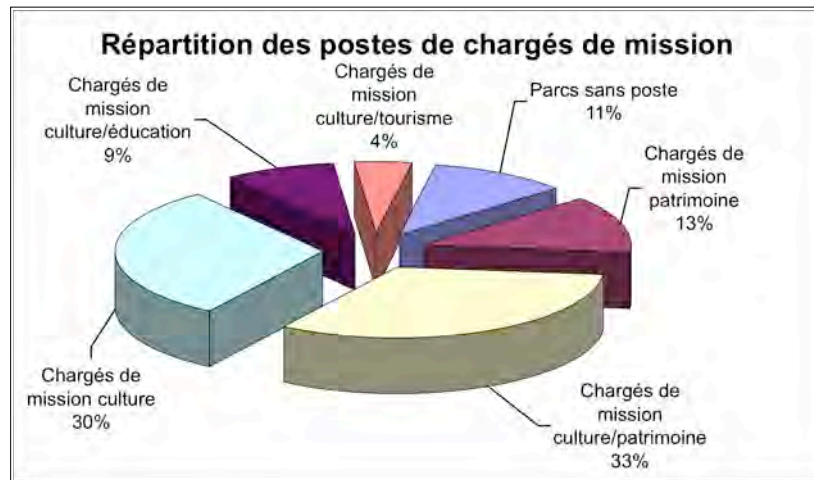
### 1.2. Les moyens humains mis à la disposition de la culture

Même si la place de la culture dans les chartes de Parcs est un indice pour saisir son importance stratégique, seul l'inventaire des moyens humains mobilisés pour la culture offre véritablement des indications pertinentes. En effet, les ambitions culturelles des chartes et les recrutements de chargés de mission culture ne coïncident pas automatiquement.



## → Les chargés de mission culture

Les services en charge de la culture sont les moins fournis dans les Parcs, sauf à de rares exceptions souvent conditionnées par le nombre d'équipements culturels possédés par les Parcs. Ainsi, en moyenne, les Parcs ont recruté au moins un chargé de mission pour la culture au sens général du thème.



Malgré tout, quelques Parcs n'ont pas ressenti le besoin de créer un poste de chargé de mission culture ou de recruter après le départ de techniciens. Ces Parcs, très minoritaires, au nombre de cinq, apparaissent néanmoins comme des cas à part. Ces absences s'expliquent pour plusieurs raisons :

- ces Parcs ont été nouvellement créés ou ont connu très récemment un renouvellement de leur charte et sont donc en attente de redéfinition des postes,
- ces Parcs ne reconnaissent pas le patrimoine et le développement culturel comme des thématiques prioritaires, malgré leurs inscriptions dans les chartes : ils peuvent mettre en place de manière très ponctuelle des actions culturelles mais leur organisation est prise en charge par l'ensemble des techniciens.

À part ces quelques Parcs sans chargé de mission, les situations sont extrêmement variées. Près de 10% des Parcs ont choisi de mettre en avant le patrimoine, en délaissant l'action et le développement culturels. En effet, certains Parcs se positionnent clairement dans leur charte pour le patrimoine, les chargés de mission travaillant essentiellement à l'inventaire et à la protection du patrimoine bâti. Il faut tout de même noter que les situations sont poreuses puisque le développement culturel intervient souvent dans la phase finale de valorisation du patrimoine.

Cette situation reste encore à la marge face aux 30% de Parcs ayant choisi de donner à la thématique "développement culturel" de véritables moyens humains. Cette volonté est d'autant plus affirmée lorsque ces postes "culture" sont associés à des postes "patrimoine", placés dans un même et seul pôle.

Néanmoins, pour la majorité des Parcs, les chargés de mission ont des attributions doubles avec des postes de chargés de mission culture/patrimoine, culture/tourisme, culture/éducation à l'environnement.

Ce cumul des attributions rend assez complexe le travail des chargés de mission avec des compétences et des charges de travail qui ne sont pas identiques entre les thématiques, la

culture jouant très souvent le rôle de maillon faible. D'autre part, le travail effectué sur la culture est très souvent orienté par la deuxième thématique :

- le doublon culture/tourisme : la valorisation touristique des actions culturelles vues comme outils de développement économique,
- le doublon culture/éducation à l'environnement : la culture comme support de diffusion des connaissances en lien avec le développement durable, la biodiversité.

### → Le pouvoir relatif de la commission culture : quels rôles pour quel soutien ?

La mise en place d'une commission, a fortiori d'une commission spécifique à la culture ou au patrimoine, n'est pas obligatoire dans les statuts d'un Parc naturel régional. Certains Parcs ont d'ailleurs abandonné les commissions thématiques récemment, pour privilégier des groupes de travail sur les projets culturels en cours. Néanmoins, sur l'échantillon étudié, seuls 10% des Parcs ne possèdent pas de commission culture tout en ayant attribué au chargé de mission culture un élu référent. Pour les autres, les commissions sont plurithématiques, orientant ainsi les discussions :

- la "commission éco-citoyenneté, culture et développement durable" pour le Parc de l'Avesnois,
- la "commission culture, patrimoine, éducation et vie locale" pour le Parc des Causses du Quercy,
- la "commission patrimoine, culture, catalanité pour le Parc des Pyrénées catalanes".

Bien plus que de simples organes consultatifs, les commissions culture sont des outils de gouvernance, comme peuvent l'être aussi les groupes de travail. En réunissant l'ensemble des partenaires, ces commissions permettent d'être à l'écoute des attentes, de faire comprendre et de diffuser le projet culturel du Parc. Par exemple, la commission culture du Parc de Brière organise deux réunions publiques par an, l'une pour présenter les missions et les actions du Parc, la deuxième pour permettre aux responsables d'associations culturelles d'intervenir. Dans le Parc de l'Avesnois, un groupe de travail "culture" a été créé pour réunir des structures et partenaires culturels, tous les mois ou tous les deux mois. Ce groupe est co-animé par le Parc et par une association d'accompagnement au développement culturel.

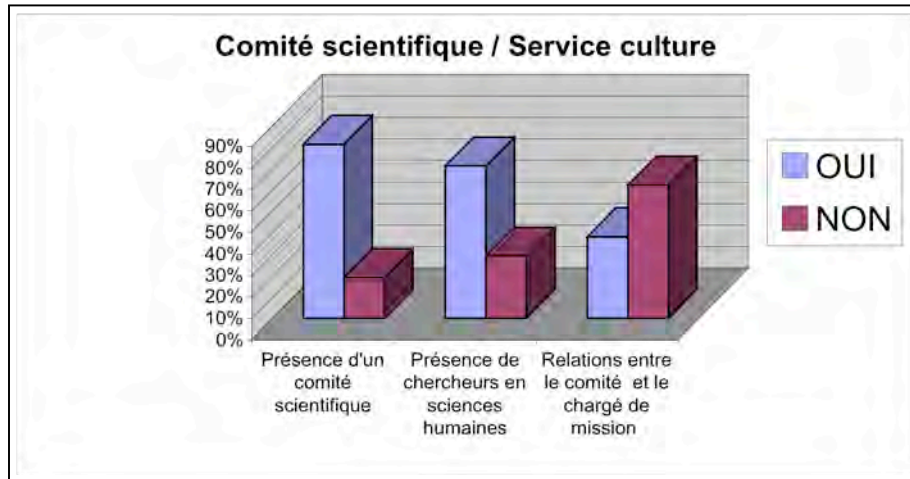
*En allant au-delà du simple lieu d'échange, les commissions peuvent devenir des groupes de pression pour défendre la vision de la culture dans les Parcs auprès des partenaires institutionnels et privés. En effet, les commissions réunissent des représentants des DRAC ou des services culturels des régions et départements ainsi que les élus référents/présidents des commissions culture parfois conseillers régionaux ou généraux. Les chargés de mission pourraient utiliser ces réunions pour promouvoir des partenariats bipartites, voire tripartites, en usant des voix et de l'influence de ces représentants auprès des organes politiques.*

### → Le comité scientifique : organe parallèle ou collaborateur du service culture ?

Le comité scientifique, lieu de recherche et de réflexion prospective sur les grands enjeux des Parcs, est aussi un indice fiable pour envisager le rôle de la culture dans les projets de territoire des Parcs. La culture est-elle considérée comme un sujet susceptible d'être discuté dans le comité scientifique, au même titre que le patrimoine naturel ? Quelle est la représentation des sciences humaines dans ces comités ?

Dans l'échantillon de Parcs étudié, près de 70% des Parcs ont institué un comité scientifique, dans lequel, dans la grande majorité des cas, des chercheurs en sciences humaines sont

représentés. La réalité est pourtant moins positive. En effet, même si ces chercheurs sont bien inscrits dans les listes du comité scientifique, ils ne sont que rarement présents lors des réunions, souvent démotivés par la prépondérance du patrimoine naturel dans les sujets de discussion. Cette absence est renforcée par la quasi-inexistence de relations entre les chargés de mission culture et les chercheurs en sciences humaines du conseil scientifique.



Pour pallier ce désengagement des chercheurs, certains Parcs ont mis en place des conseils scientifiques dédiés spécifiquement aux questions culturelles : le Parc de Lorraine a créé un conseil consultatif d'orientation culturelle qui se compose d'une quinzaine de membres dont des chercheurs tels que la conseillère ethnologie de la DRAC.

*Pourtant, le fait d'entretenir des relations avec le monde scientifique est primordial pour les chargés de mission culturelle. En plus de se tenir au courant des dernières avancées scientifiques et des nouveaux sujets d'étude, les chargés de mission peuvent créer des liens avec les universités, les centres de recherche ou les DRAC, sources potentielles d'ingénierie.* Ainsi, quelques Parcs de la région Rhône-Alpes mettent en place, avec l'Université Lyon II<sup>3</sup>, un inventaire du patrimoine culturel immatériel, le Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse travaille sur plusieurs sujets d'étude avec l'Ecole du Paysage de Versailles.

### 1.3. La culture, outil de développement territorial pour l'avenir ?

La culture est-elle considérée par l'ensemble des acteurs des Parcs comme un outil d'animation et de développement territorial ? En prenant en compte les enjeux assignés à la culture aujourd'hui, quelle sera la place de la culture dans l'avenir ?

#### ➔ Les enjeux assignés à la culture

Il apparaît clairement que peu d'élus des Parcs ont une image positive et forte de la place et des enjeux assignés à la culture. Ce manque de reconnaissance stratégique explique donc la situation de l'action culturelle dans certaines chartes de Parc. Souvent la culture n'est pas une

<sup>3</sup> Sur le patrimoine culturel immatériel, la Fédération des Parcs a organisé, en partenariat avec le Ministère de la Culture, une journée en décembre 2010 basée sur les différentes expériences des Parcs.

des thématiques prioritaires dans les actions Parc et, surtout, dans les projets de territoire. Elle est uniquement considérée comme un simple outil, élément isolé d'un projet, et non pas comme une politique en tant que telle.

Plus ou moins tous les élus semblent s'accorder sur le rôle économique de l'action et du patrimoine culturels de plus en plus considérés uniquement comme des outils d'attraction touristique pour les territoires des Parcs. Cynisme, réalisme, conformisme ? Il est certain que le mouvement, entamé depuis quelques années déjà au niveau national, considérant la culture comme une valeur pécuniaire a des conséquences. Cette situation se développe donc actuellement, essentiellement au sein des Parcs qui n'ont jamais mis en place de politique culturelle forte.

☞ *Charte du Parc des Causses du Quercy : "l'animation du territoire et la dynamique culturelle des Causses du Quercy".*

Néanmoins, certains Parcs ont choisi de prendre en compte la culture de manière plus offensive en faisant d'elle un des axes majeurs d'une politique d'attractivité des territoires. Ces Parcs, aussi bien espaces ruraux qu'en partie urbains, sont confrontés à des situations territoriales difficiles, voire sinistrées : manque de cohésion sociale, désertification, chômage par exemple. La culture est donc devenue un outil au service du lien social, une partie intégrante de la vie et de l'animation du territoire. Certains Parcs sont même allés plus loin faisant de la culture un outil pour raviver une fierté identitaire et territoriale. Outils au pouvoir fédérateur et unitaire, la culture et les actions culturelles favorisent un sentiment de remise en confiance dans un territoire à l'image parfois détériorée. Elles réveillent aussi une envie de (re-)mobilisation des habitants ou des porteurs de projets.

### → **Quelle stratégie culturelle dans les Parcs ?**

Même si quelques rares Parcs ont lancé de véritables projets culturels, la grande majorité n'a pas encore (ou n'a pas ressenti le besoin) entamé de réflexion de fond sur les politiques et les stratégies culturelles.

Certains événements contextuels (recrutement d'un chargé de mission culture, révision de charte, rédaction de convention avec les services culturels des collectivités territoriales ou de l'Etat) peuvent coïncider avec une prise de conscience de la nécessité d'élaborer un projet culturel global.

*La question de la culture restant encore délicate, la mise en place d'une stratégie culturelle permettrait aux chargés de mission :*

- *de suivre une direction claire, limitant ainsi les risques de critiques face à un éparpillement ou à une perte de cohérence des actions culturelles proposées,*
- *de créer un temps de réflexion et de gouvernance, permettant de mobiliser et de faire intervenir les élus sur la place de la culture dans les projets de territoire.*

*Il est certain que ce travail de réflexion et d'élaboration doit être une perspective de travail dans les années proches, aussi bien au niveau fédéral qu'au niveau des chargés de mission des Parcs.*

### → **Quelles visions prospectives pour le projet culturel de territoire ?**

La question de la vision prospective du projet culturel de territoire est quelque peu biaisée au vu de l'absence de politique culturelle dans de nombreux Parcs. Comment envisager la

place de la culture dans les Parcs dans un futur plus ou moins proche lorsque l'on ne peut pas s'appuyer aujourd'hui sur une stratégie culturelle ?

Quelques Parcs, lors des révisions de charte, ont réalisé ou fait réaliser des diagnostics des acteurs et des manifestations culturels. Cependant, l'étape suivante a été parfois complètement abandonnée, le diagnostic n'étant pas suivi d'actions concrètes. L'abandon de la prospective est révélateur. Les Parcs, qui ont toujours été des lieux d'expérimentation, pourraient se retrouver distancés, limités dans leur faculté de création par la démobilisation politique des élus face au sujet problématique de la culture.

***Plusieurs solutions apparaissent :***

- *l'adoption d'une position claire par la commission aménagement du territoire, et dans un second temps du bureau de la Fédération des Parcs naturels régionaux, sur la prise en compte prospective de la culture dans les Parcs et sur son rôle de moteur du développement territorial,*
- *mettre en place plusieurs Agendas 21 de la culture dans les Parcs, comme une suite logique des reconnaissances des chartes de certains Parcs en tant qu'Agendas 21,*
- *lancer dans les Parcs des diagnostics culturels, soutenus politiquement par les élus pour mettre en place de véritables politiques et stratégies culturelles.*

## II. Quelle(s) culture(s) dans les Parcs ?

---

Quelle(s) culture(s) est proposée par les Parcs, sur leurs territoires ? Au premier abord, cette culture ne semble pas globale et unifiée. Plus d'accompagnement de projets culturels que de création ? Plus d'actions patrimoniales que d'actions culturelles ?

### 2.1. Les Parcs, opérateurs ou maîtres d'ouvrage culturels ?

"Les Parcs, opérateurs ou maîtres d'ouvrages culturels ?". Cette distinction entraîne un certain nombre de conséquences dans la conception du travail des chargés de mission. En effet, le chargé de mission culture est-il d'abord un animateur de réseau culturel ou un producteur d'activités culturelles ? D'autre part, encourager l'accompagnement de projet ne limite-t-il pas le travail d'expérimentation ?

La dichotomie du travail des techniciens est plus ou moins importante selon les territoires. Elle augmente en fonction de la place du soutien aux porteurs de projets dans les chartes de Parcs, de la densité du maillage associatif, de la volonté du Parc et, surtout, de l'intervention des collectivités dans le domaine culturel. Ainsi, dans les Parcs regroupant sur leurs territoires de nombreuses associations, l'accompagnement de projets peut représenter près de 90% du temps de travail du chargé de mission. En moyenne, sur les Parcs étudiés, il représente près de 35% mais peut se réduire à simplement 5%. Ce taux de 5% est exceptionnel : il correspond à une volonté affirmée du Parc d'être force de création artistique sur un territoire manquant d'associations culturelles.

### → Formes de l'accompagnement

L'accompagnement de projets peut prendre plusieurs formes :

- un accompagnement financier comme, par exemple, le paiement des droits de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) ou de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD),
- un accompagnement pour la communication autour du projet et pour la diffusion des programmes,
- un accompagnement technique avec une mise à disposition des connaissances et de l'ingénierie des chargés de mission dans le montage de projets culturels,
- un accompagnement matériel avec des prêts de matériel d'exposition voire, même, des expositions itinérantes.

Pour mettre en place un soutien financier, des Parcs, tels que les Parcs de la Haute-Vallée de Chevreuse, de Millevaches en Limousin ou du Gâtinais français, fonctionnent avec des dispositifs d'appel à projets artistiques<sup>4</sup> ; organisés en une ou plusieurs sessions, ces appels à projet doivent répondre à des critères spécifiques :

- la cohérence des projets avec la charte et les valeurs du Parc,
- le déroulement du projet sur le territoire du Parc,
- la valorisation des patrimoines du Parc,
- la mise en place de projets adressés à l'ensemble des publics.

---

<sup>4</sup> Sur l'accompagnement de projets, voir le dossier thématique dans la boîte à outils (extranet de la Fédération des Parcs).























































